

# Assurance emprunteur d'un Crédit Immobilier , une révolution en 2018

## Le changement d'assurance emprunteur ouvert à tous

A partir de 2018, tout ménage remboursant un crédit immobilier peut changer d'assurance emprunteur. Jusqu'à présent, la réglementation n'autorisait les substitutions d'assurance que lors de la première année de remboursement du prêt immobilier.

Désormais, cette procédure peut donc être initiée chaque année, par n'importe quel emprunteur d'un crédit immobilier

Suite à une requête de la profession bancaire, cette mesure votée lors des derniers mois du quinquennat de François Hollande restait soumise à une décision du Conseil constitutionnel. Le verdict est tombé le 12 janvier : la possibilité de changer d'assurance emprunteur d'un crédit immobilier , chaque année, a été validée par les Sages !